

Montréal, le 23 février 2024

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Hydro-Québec – Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal
(Québec) H2L 4M8

**Objet : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-001-5.1
Dossier R-4233-2023**

Chère consœur,

Le 24 janvier dernier, Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur) a déposé, dans le cadre du dossier susmentionné, ses réponses à la demande de renseignement (DDR) n^o 2 de la Régie de l'énergie (la Régie) (pièce [B-0031](#)).

Après examen de ces réponses, la Régie convoque le Coordonnateur à une audience qui aura lieu **le 28 mars 2024 à 9h à la Salle Cornelius Krieghoff en présentiel**, afin d'obtenir certaines précisions additionnelles avant la mise en délibéré du dossier. La Régie requiert du Coordonnateur qu'il soit accompagné des représentants du Coordonnateur de la planification impliqués dans l'évaluation de la planification du réseau et dans le présent dossier.

Afin de faciliter la préparation des témoins du panel et la planification du déroulement de l'audience, la Régie transmettra sous peu au Coordonnateur ses principales questions sous la forme d'une DDR n^o 3, et lui demande de lui transmettre les réponses à cette DDR n^o 3 avant l'audience, **au plus tard le 25 mars 2024 à 12 h.**

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie demande également au Coordonnateur de lui transmettre la liste des témoins du panel, ainsi que leur fonction et leurs qualifications respectives, au moment du dépôt des réponses aux DDR n° 3.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

c. c. M^e Pierre D. Grenier